Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
http://www.oikoskaibios.com/
oikos.kai.bios@orange.fr

Concertation préalable sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) des nappes des Grès du Trias inférieur.

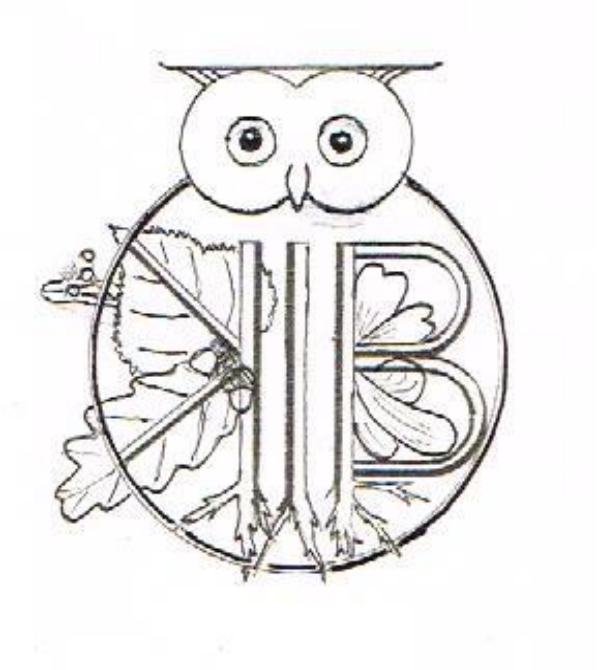

Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE GTI (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur)
Département des Vosges
8 Rue de la Préfecture
88000 EPINAL

Annemasse, le 14 février 2019

Madame la Présidente de la CLE,
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges,

Notre association souhaite s'exprimer concernant la concertation préalable sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) des nappes des Grès du Trias inférieur.

Tout d'abord, nous nous permettons de rappeler que l'eau est un bien commun de l'humanité, tombée du ciel, pourrions-nous dire.

Nous sommes consternés de constater que la Commission Locale de l'Eau (CLE) a adopté le 3 juillet le projet de Nestlé de prélever toujours plus d'eau en retenant les scénarios 2 et 3 (vote n°7 Principe n°3 page 30/59 du compte-rendu) qui consistent à créer plus de 30 km de nouvelles canalisations (page 24/59, tableau de synthèse) pour alimenter la population en eau. La ressource viendrait alors aussi de territoires voisins, laissant Nestlé-Waters pomper la nappe souterraine de la ville au détriment des habitants.

UN CONSTAT

La nappe phréatique n'est pas inépuisable et les prélèvements sont énormes.
Selon Oiseaux-Nature http://www.association-oiseaux-nature.com/wp-content/uploads/2018/12/La-nappe-des-GTI-approche-critique-et-solutions-propos%C3%A9es-Collectif-eau-88-D%C3%A9cembre-2018.pdf , la nappe est surexploitée depuis les années 1970, 500 000 m^3 sont prélevés aujourd'hui par la fromagerie Ermitage et 750 000 m^3 par Nestlé Waters.

Nous lisons, dans la conclusion (page 27/31) du rapport final de l'Etat initial et diagnostic du SAGE GTI, : « *en 2010, le bilan restait déficitaire de 1,2Mm3/an dans le secteur du SAGE situé au Sud de la faille de Vittel ». Comme l'indique le même document page 21/31, « en raison de particularités géologiques, la nappe, dans le secteur Vittel-Contrexeville, se comporte comme un réservoir que l'on vide plus vite qu'il ne peut se remplir. »*

RECHERCHE DE SOLUTIONS

Afin de satisfaire aux projets de Nestlé, les acteurs de la concertation ont repris les arguments classiques d'économies d'eau.
Nous lisons dans le document « RÉUNION D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE » du Jeudi 13 décembre 2018 (https://sagegti.vosges.fr/Portals/15/xNews/uploads/2018/12/17/R%C3%A9uniond%27ouvertureredelaconcertationpr%C3%A9alable-Partie2.pdf), page 18/20 « Principe n°2 : Optimiser tous les usages par des mesures d'économies d'eau ».
Certes, les diverses mesures préconisées page 10/20 (récupération des eaux de pluie, recherche des pertes sur les réseaux, sensibilisation des usagers....) sont adéquates et de bon sens dans un contexte de non gaspillage.
Mais, voudrait-on culpabiliser les habitants qui n'ont pas ces pratiques ? En effet, en lisant l'Analyse coût-efficacité (https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/doc.php?DO_ID=685), page 6/104, nous constatons avec stupeur que « *le comité technique de l'étude n'a pas souhaité considérer d'économie d'eau pour les industriels (Nestlé Waters et la Fromagerie d e l'Hermitage)….ces usagers sont dans des phases de croissance de leur activité économique* ».
Deux poids –deux mesures, autre scandaleuse injustice !
Non seulement, on va priver les habitants de Vittel d'une eau aux qualités exceptionnelles dans le but de satisfaire aux intérêts d'une multinationale, mais les efforts à faire sont réservés au peuple !

QUE D'INJUSTICES !

Cette décision serait en tous cas contraire au code de l'environnement, lequel stipule que la ressource en eau doit prioritairement profiter à la population (Article L211-1 du code de l'environnement : La gestion équilibrée (de la ressource en eau) doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population.

Par ailleurs, et pour en revenir au texte déjà cité, « Analyse coût-efficacité, page 6/104...*ces usagers sont dans des phases de croissance de leur activité économique* ».
Nous avons étudié les aspects environnementaux et économiques de ces deux entreprises.

1. **La fromagerie de l'Hermitage**, à cette adresse https://www.ermitage.com/

est située à Bulgnéville, à côté de Vittel, « *reconnue pour sa nature préservée et son eau. C'est la maison mère et le cœur du groupe où sont fabriquées les pâtes molles, qu'elles soient à croûte lavée (Munster AOP et spécialités) ou à croûte fleurie (Carré de l'Est, Camembert, Brie), sans oublier l'Emmental au bon goût du lait des Vosges* ».
Elle ne semble pas privilégier l'élevage biologique, et il est clairement question d'ensilage https://www.ermitage.com/la-cooperative-ermitage/nos-animaux
Cette pratique jadis encouragée par l'INRA est mise en cause aujourd'hui, que ce soit en terme environnemental (la culture du maïs est gourmande en eau) ou au niveau gustatif pour le fromage. En témoigne l'étude de B. Martin1, C. Hurtaud2, D. Micol1, **Le rôle des fourrages dans la qualité des produits animaux :comment répondre aux attentes du consommateur ?.** Nous lisons page 4/9 « *Différents travaux comparant des* ***produits laitiers*** *obtenus à partir de laits de vaches nourries avec* ***de l'ensilage de maïs ou de l'herbe*** *(pâturée ou conservée sous forme de foin ou d'ensilage) montrent que le maïs conduit à des beurres ou des fromages (Coulon et Priolo ; Hurtaud et al., 2002a et 2002b ; Houssin et al.) globalement plus blancs, plus fermes et généralement moins appréciés des dégustateurs en raison de leur flaveur globalement moins développée.* »
Le site Internet http://laitdenormandie.blogspot.com/2018/06/le-groupe-fromager-lermitage-specialise.html nous apprend que « *Dans l'année en cours, l'Ermitage s'attache à diriger ses producteurs le plus rapidement possible vers une alimentation non OGM.* ».
Même si le président de la fromagerie (coopérative) et sénateur Daniel Gremillet a assuré, lors de la réunion du 13 décembre 2018 (2h54), faire des efforts pour économiser le précieux liquide, les critères environnementaux de cette fromagerie semblent être plutôt à minima. Toutefois, nous espérons que dans la suite de la certification sans OGM, la fromagerie se tournera vers la production en agriculture biologique. Pour exemple, en Haute Savoie, la fruitière des Bornes a une partie de sa production avec ce label. http://www.lesfruitieresdesbornes.com/fromages-bio-74.php .
Enfin, cette fromagerie est une coopérative. Cette entreprise locale indépendante des multinationales de l'agroalimentaire, comme l'a rappelé son président lors de la réunion du 13 décembre à Vittel, est une richesse économique pour notre pays.

2. **Nestlé-Waters .**

Peut-on parler de croissance économique quand

- Grâce aux largesses de l'Etat, « *après avoir bénéficié durant plusieurs années du dispositif du crédit impôt recherche, (elle) veut rapatrier vers la Suisse les équipes de recherche et développement de sa filiale Galderma, installée à Sophia-Antipolis* », selon les informations de La Croix, source

https://blogs.mediapart.fr/bertrand78/blog/210818/attaque-nestle-ne-faiblit-pas
Nous lisons dans le même article,

- « *En France, le plan prévoit notamment la disparition de 400 postes à l'horizon 2020.* ».

Alors, croissance ? Au profit de qui ? Sans doute pas de ceux qui seront licenciés* ! Ni pour renflouer le déficit de notre pays puisque, selon L'Humanité https://www.humanite.fr/nestle-cest-fort-en-optimisation-fiscale-605534

« *Selon la CGT, 192 millions d'euros échappent chaque année au fisc ; Vider les caisses de l'État tout en piochant dans les poches des salariés, chez Nestlé, le président est définitivement l'actionnaire (sic). Et ce, en toute légalité. Ici aucun schéma complexe, comme chez McDonald's, une simple convention fiscale suffit entre la France et la Suisse, pays où est implanté le siège social du géant de l'agroalimentaire.....* »

*« *Il n'y aura aucun plan social, aucune rupture conventionnelle collective, aucun PSE, aucun licenciement dans le cadre de cette réorganisation* », a promis le groupe aux partenaires sociaux en Janvier. Ce qui ne l'a pas empêché d'essuyer les critiques et de licencier au mois de Juillet ». (source, le même article de Médiapart)

- Enfin, les effectifs de Nestlé à Vittel sont passés, de 4200 en 1989 à 1200 ce jour, alors que la production augmente (source, la réunion du 13 décembre à 2h41).

AUTRES SOLUTIONS

Notre association préconise un tarif progressif de l'eau.
C'est une façon de faire prendre conscience du problème de l'eau en passant par le porte-monnaie, que ce soit pour les habitants ou pour les industriels.
Pour information, en annexe, nos propositions faites récemment au SM3A de l'Arve (http://www.riviere-arve.org/).

Dans le but de pérenniser la ressource en eau, nous souhaitons aussi que les prélèvements autorisés pour Nestlé-Waters soient moindres à l'avenir, ne privant pas les habitants de Vittel de l'eau de la nappe qui alimente naturellement leur ville.

En conclusion,

Nous nous opposons à ce projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) des nappes des Grès du Trias inférieur qui privera les habitants de Vittel d'une eau de qualité et qui n'apportera rien à notre pays en termes d'emploi et de croissance.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.
Veuillez agréer nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS Les membres cofondateurs

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie

Annexe

PROPOSITIONS DE TARIFICATION PROGRESSIVE D'OÏKOS KAÏ BIOS

Une 1ère tranche concernerait les 30 premiers mètres cubes d'eau. Pour les 40 m^3 suivants, une tranche plus chère et au-delà de 70 m^3 par personne un coût très élevé.
En 2015, le m^3 coûtait environ 4 € à Annemasse (http://www.haute-savoie.gouv.fr/content/download/24442/148698/file/plaquette-prix-eau-2015.pdf)
Sur la base de ce tarif, nous proposons la 1ère tranche à 2,50 euros le m^3, la 2ème à 4,50 € le m^3 et la 3ème à 7 € le m^3.
Nous avons récapitulé des simulations de consommation dans le tableau ci-dessous.

Consommation annuelle par personne En m^3	Coût calcul actuel en €	Coût à un tarif progressif en €	Bilan par an pour une personne	Bilan par an pour une famille de 4 personnes
30	30 x 4 = 120	30x2,50 = 75	45 € d'économie	180 € d'économie
50	50x4 = 200	50x4,50 = 225	Supplément de 25 €	Supplément de 100 €
90	90x4 = 360	90 x 7 = 630	Supplément de 270 €	Supplément de 1080 €
120	120x4= 480	120x7 = 840	Supplément de 360 €	Supplément de 1440 €

La consommation moyenne, selon l'INSEE, serait de 50 m^3 par personne et par an https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/quels-sont-les-usages-domestiques-de-leau/ , ce qui nous semble fort élevé et témoignant d'un grand gaspillage. 30 m^3 par personne et par an nous semble un objectif de consommation raisonnable (douche au lieu du bain, fermeture du robinet pendant le lavage des mains…etc.).
Une consommation de 120 m^3 vaudrait pour quelqu'un qui prend un bain par jour toute l'année.
Une telle tarification progressive pourrait être envisagée aussi pour les entreprises, en tenant compte des efforts faits en vue d'une moindre consommation.
La récupération des eaux de pluie pourrait aussi être systématisée.